CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.
Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).
Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, …)
Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).
La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.
Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie

B Objet du CREP

☑ Les parties privatives	☑ Avant la vente
☐ Occupées Par des enfants mineurs : ☐ **Oui** ☒ **Non** Nombre d'enfants de moins de 6 ans :	☐ Ou avant la mise en location
☐ Ou les parties communes d'un immeuble	☐ Avant travaux

C Adresse du bien

36 rue Augustin Henry
76500 ELBEUF

D Propriétaire

Nom : **METROPOLE ROUEN NORMANDIE**
Adresse : **108 ALLEE FRANCOIS MITTERRAND 76006 ROUEN CEDEX**

E Commanditaire de la mission

Nom : **METROPOLE ROUEN NORMANDIE**
Qualité :
Adresse : **108 ALLEE FRANCOIS MITTERRAND 76006 ROUEN CEDEX**

F L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil :**Heuresis**
Modèle de l'appareil :**HEU 5mCi**
N° de série : **8028**
Nature du radionucléide :**Co57**
Date du dernier chargement de la source :**21/05/2021**
Activité de la source à cette date :**185**

G Dates et validité du constat

N° Constat : 112531 P
Date du constat : **27/10/2022**
Date du rapport : **28/10/2022**
Date limite de validité : **27/10/2023**

H Conclusion

Classement des unités de diagnostic :

Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
296	**71**	**23,99 %**	**164**	**55,41 %**	**54**	**18,24 %**	**3**	**1,01 %**	**4**	**1,35 %**

Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence

Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence.

En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.

I Auteur du constat

Signature

Cabinet : **BUREAU VERITAS EXPLOITATION**
Nom du responsable : **JOURDAIN Melanie**
Nom du diagnostiqueur : **DOKTOR Benjamin**
Organisme d'assurance : **MSIG Insurance Europe AG**
Police : **F210.16.0414.**

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS - Siège social:8 Cours du Triangle – 92800 PUTEAUX
Société par Actions Simplifiées au capital de 36 315 000,00 € - RCS Nanterre B 790 184 675 © Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP 1
OBJET DU CREP 1
ADRESSE DU BIEN 1
PROPRIETAIRE 1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION 1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X 1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT 1
CONCLUSION 1
AUTEUR DU CONSTAT 1

RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES 3

ARTICLES L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 ET 10 ET R.1334-10 A 12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE ; 3
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB 3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION 3

L'AUTEUR DU CONSTAT 3
PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR) 3
ETALONNAGE DE L'APPAREIL 3
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL 3
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER 3
LE BIEN OBJET DE LA MISSION 3
OCCUPATION DU BIEN 3
LISTE DES LOCAUX VISITES 3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES 4

METHODOLOGIE EMPLOYEE 4

VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X 5
STRATEGIE DE MESURAGE 5
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE 5

PRESENTATION DES RESULTATS 5

CROQUIS 7

RESULTATS DES MESURES 12

COMMENTAIRES 26

LES SITUATIONS DE RISQUE 27

TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE 27

OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES 27

ANNEXES 28

NOTICE D'INFORMATION 28
CERTIFICAT DE QUALIFICATION 29
ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB 30

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES

Articles L.1334-5, L.1334-6, L.1334-9 et 10 et R.1334-10 à 12 du Code de la Santé Publique ;
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat

Nom et prénom de l'auteur du constat : **DOKTOR Benjamin**	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **ICERT, PARC EDONIA - BAT G Rue de la Terre Victoria 35760 SAINT-GRÉGOIRE** Numéro de Certification de qualification : **CPDI5406** Date d'obtention : **25/10/2019**

2.2 Personne compétente en radioprotection (PCR)

Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : Thibaud LACROSSE

2.3 Etalonnage de l'appareil

Fabriquant de l'étalon : **NIST** N° NIST de l'étalon : **SRM 2573**	Concentration : **1,04** mg/cm² Incertitude : **0,06** mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm²)
En début du CREP	1	28/10/2022	1,1
En fin du CREP	445	28/10/2022	1,1

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.
En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire : **NC** Nom du contact : **NC**	Coordonnées : **NC**

2.5 Description de l'ensemble immobilier

Année de construction : **Antérieur au 1er janvier 1949** Nombre de bâtiments : **1**	Nombre de cages d'escalier : **4** Nombre de niveaux : **4**

2.6 Le bien objet de la mission

Adresse : **36 rue Augustin Henry 76500 ELBEUF** Type : **Maison individuelle** Nombre de Pièces : Référence Cadastrale : **NC**	Bâtiment : Entrée/cage n° : Etage : Situation sur palier : Destination du bâtiment :

2.7 Occupation du bien

L'occupant est	☐ Propriétaire ☐ Locataire ☑ Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :

2.8 Liste des locaux visites

N°	Local	Etage

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

1	Piece1	RDC
2	WC	RDC
3	Cuisine	RDC
4	Piece2	RDC
5	Piece3	RDC
6	Piece4	RDC
7	Piece5	RDC
8	Piece6	RDC
9	Piece7	RDC
10	Cage d'escalier vers R+1	RDC
11	Piece8	R+1
12	Cuisine	R+1
13	WC	R+1
14	Palier	R+1
15	Piece9	R+1
16	Atelier	R+1
17	Terrasse	R+1
18	Cage d'escalier vers R+2	R+1
19	Palier	R+2
20	Piece10	R+2
21	Piece11	R+2
22	Piece12	R+2
23	Piece13	R+2
24	Piece13	R+1
25	Cage d'escalier vers Combles	R+2
26	Combles	R+3
27	Cage d'escalier vers Sous-sol	R+2
28	Chaufferie	Sous-sol
29	Local cuve fioul	Sous-sol

2.9 Liste des locaux non visites

Néant, tous les locaux ont été visités.

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb
Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm2.
Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,… (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm2

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours a l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «*Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb*», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm2), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm2 ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).
Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C …) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», … dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, …) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Classement des unités de diagnostic:

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

5 CROQUIS

R-1/ 36 rue Auguste henry-ELBEUF

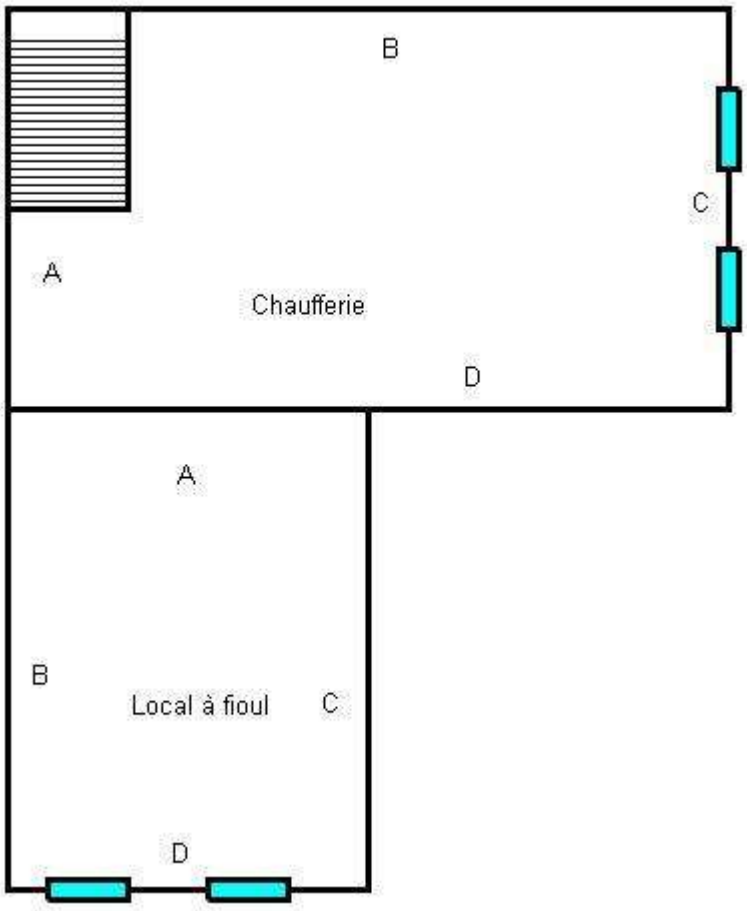

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

RDC-36 rue Henry-ELBEUF

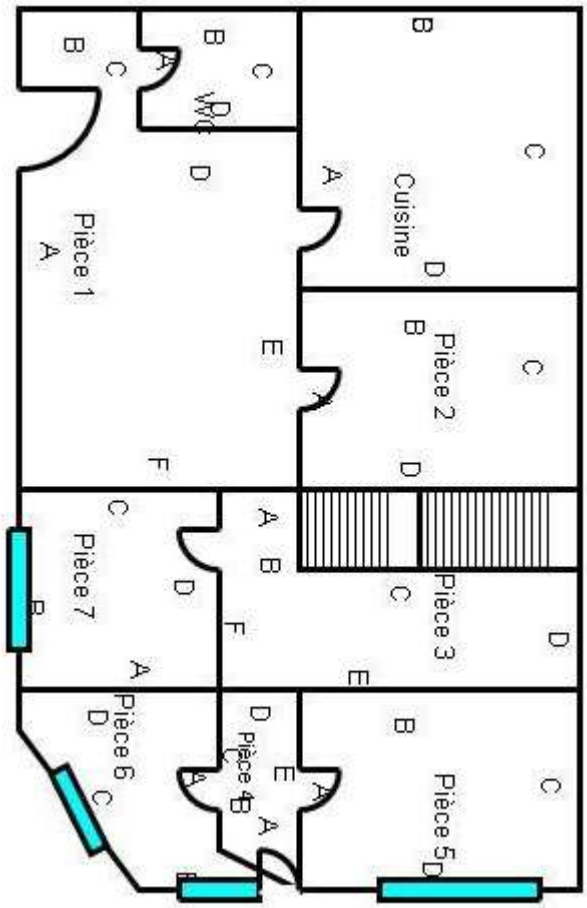

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

R+1-36 rue Auguste Henry-ELBEUF

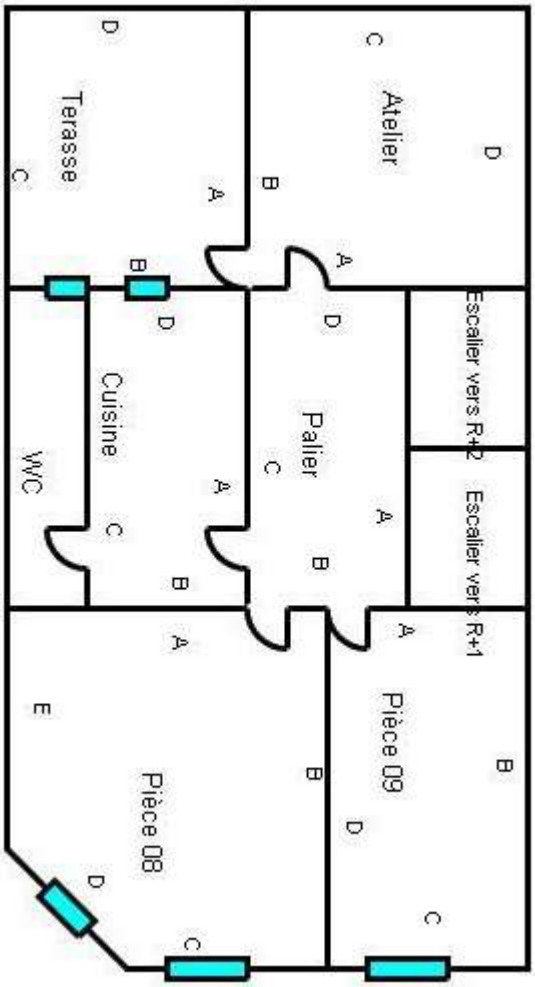

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

R+2-36 rue Auguste henry-ELBEUF

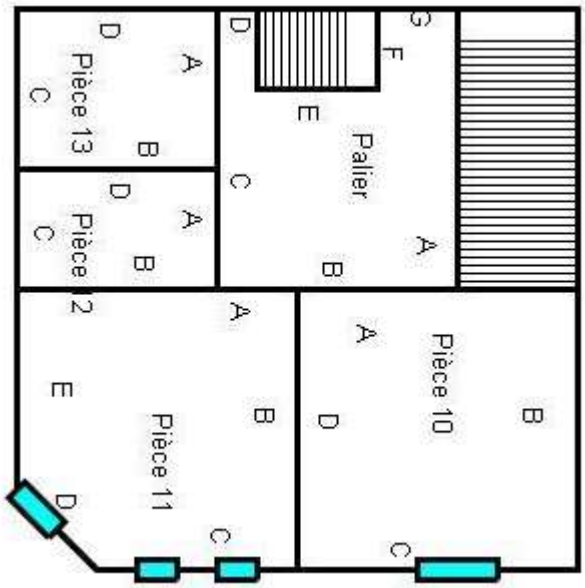

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

Combles-36 rue henry-ELBEUF

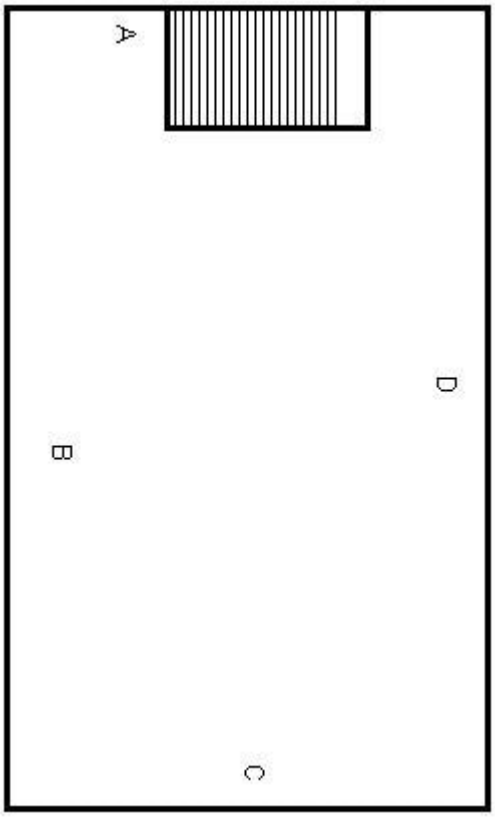

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

6 RESULTATS DES MESURES

Local :

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations

Nombre total d'unités de diagnostic	1	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Chaufferie (Sous-sol)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
439	/	Mur	Brique	Brut						
438	/	Plafond	Brique	Brut						
441	/	Plafond	Metal	Poutrelle				0,2	**0**	
440	/	Sol	Brique	Brut						

Nombre total d'unités de diagnostic	4	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Local cuve fioul (Sous-sol)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
443	/	Mur	Brique	Brut						
442	/	Plafond	Beton	Brut						
444	/	Sol	Beton	Brut						

Nombre total d'unités de diagnostic	3	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Piece1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
16	/	Plafond	peinture	Plâtre				0,2	**0**	
18	/	Sol	Brut	Carrelage						
2	A	Mur	Brique	Peinture				0,7	**0**	
3								0,5		
17	A	Porte	PVC	Brut						PVC
4	B	Mur	Brique	Peinture				0,3	**0**	
5								0,2		
6	C	Mur	Platre	Peinture				0,4	**0**	
7								0,4		
8	D	Mur	Platre	Peinture				0,3	**0**	
9								0,4		

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
10	E	Mur	Platre	Peinture				0,3	0	
11								0,4		
12	F	Mur	Brique	Peinture				0,1	0	
13								0,1		
14	F	Radiateur	Metal	Peinture				0,4	0	
15								0,5		

Nombre total d'unités de diagnostic	10	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : WC (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
33	/	Plafond	Platre	Peinture				0,2	0	Haut > 3m
34	/	Sol	Brut	Carrelage						
19	A	Bati Porte	Bois	Peinture				0,2	0	
20								0,2		
25	A	Mur	Platre	Peinture				0,3	0	
26								0,3		
23	A	Ouvrant Porte ext.	Bois	Peinture				0,2	0	
24								0,2		
21	A	Ouvrant Porte int.	Bois	Peinture				0,1	0	
22								0,1		
27	B	Mur	Brique	Peinture				0,2	0	
28								0,4		
29	C	Mur	Platre	Peinture				0,5	0	
30								0,4		
31	D	Mur	Platre	Peinture				0,5	0	
32								0,4		

Nombre total d'unités de diagnostic	9	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Cuisine (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
49	/	Plafond	peinture	Plâtre				0,2	0	Haut > 3m
50	/	Sol	Brut	Carrelage						
35	A	Bati Porte	Bois	Peinture				0,2	0	
36								0,2		
41	A	Mur	Platre	Peinture				0,4	0	
42								0,3		
39	A	Ouvrant Porte ext.	Bois	Peinture				0,2	0	
40								0,2		

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
37	A	Ouvrant Porte int.	Bois	Peinture				0,2	0	
38								0,1		
43	B	Mur	Brique	Peinture				0,3	0	
44								0,3		
45	C	Mur	Platre	Peinture				0,4	0	
46								0,4		
47	D	Mur	Platre	Peinture				0,4	0	
48								0,3		

Nombre total d'unités de diagnostic	9	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Piece2 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
67	/	Plafond	Autre	Brut						
68	/	Plafond	Autre	Brut						Haut > 3m
69	/	Sol	Autre	Brut						
51	A	Bati Porte	Bois	Peinture				0,2	0	
52								0,2		
57	A	Mur	Platre	Peinture				0,4	0	
58								0,3		
55	A	Ouvrant Porte ext.	Bois	Peinture				0,2	0	
56								0,2		
53	A	Ouvrant Porte int.	Bois	Peinture				0,2	0	
54								0,1		
61	B	Mur	Brique	Peinture				0,3	0	
62								0,3		
59	B	Mur	Platre	Peinture				0,4	0	
60								0,3		
63	C	Mur	Platre	Peinture				0,4	0	
64								0,4		
65	D	Mur	Brique	Peinture				0,3	0	
66								0,3		

Nombre total d'unités de diagnostic	11	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Piece3 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
86	/	Plafond	Autre	Brut						
72	/	Plafond	Brut	Dalle de faux plafond						
87	/	Sol	Autre	Brut						

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
71	/	Sol	Brut	Dalle de sol						
70	A	Bati Porte	Bois	Peinture				0,2	0	
73								0,2		
78	A	Mur	Platre	Toile de Verre		ND		11,5	1	
76	A	Ouvrant Porte ext.	Bois	Peinture		NV		0,2	0	
77						NV		0,2		
74	A	Ouvrant Porte int.	Bois	Peinture				0,3	0	
75								0,2		
79	B	Mur	Platre	Toile de Verre		D		6,3	3	
80	C	Mur	Bois	Peinture		ND		2,3	1	
81	D	Mur	Platre	Peinture		ND		7,2	1	
82	E	Mur	Platre	Peinture		ND		7,5	1	
84	E	Radiateur	Metal	Peinture				0,5	0	
85								0,4		
83	F	Mur	Platre	Peinture		ND		7,5	1	

Nombre total d'unités de diagnostic	14	Nombre d'unités de classe 3	1	% de classe 3	7,14 %

Local : Piece4 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
98	/	Plafond	Autre	Brut						
97	/	Plafond	Brut	Dalle de faux plafond						
99	/	Sol	Autre	Brut						
96	/	Sol	Brut	Dalle de sol						
88	A	Bati Porte	Metal	Brut						
90	A	Mur	Bois	Papier Peint				0,2	0	
89	A	Porte	Metal	Brut						
91	B	Mur	Bois	Papier Peint				0,2	0	
92								0,2		
93	C	Mur	Bois	Papier Peint				0,2	0	
94								0,2		
95	D	Mur	Bois	Papier Peint				0,2	0	

Nombre total d'unités de diagnostic	10	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Piece5 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
114	/	Plafond	Autre	Brut						
109	/	Plafond	Brut	Dalle de faux plafond						
115	/	Sol	Autre	Brut						

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
108	/	Sol	Brut	Dalle de sol						
100	A	Bati Porte	Metal	Brut						
105	A	Mur	Platre	Toile de Verre				0,2	0	
106								0,2		
103	A	Ouvrant Porte ext.	Bois	Peinture				0,2	0	
104								0,2		
101	A	Ouvrant Porte int.	Bois	Peinture				0,3	0	
102								0,2		
123	B	Mur	Autre	Brut				0,2	0	
124								0,2		
107	B	Mur	Platre	Toile de Verre				6,3	1	
112	B	Radiateur	Metal	Peinture				0,5	0	
113								0,4		
125	C	Mur	Autre	Brut				0,2	0	
126								0,2		
110	C	Mur	Platre	Toile de Verre				1,4	1	
127	D	Mur	Autre	Brut				0,2	0	
128								0,2		
111	D	Mur	Platre	Toile de Verre						

Nombre total d'unités de diagnostic	15	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Piece6 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
135	/	Plafond	Autre	Brut						
133	/	Plafond	Brut	Dalle de faux plafond						
136	/	Sol	Autre	Brut						
132	/	Sol	Brut	Dalle de sol						
116	A	Bati Porte	Metal	Brut						
121	A	Mur	Bois	Papier Peint				0,2	0	
122								0,2		
119	A	Ouvrant Porte ext.	Bois	Peinture				0,2	0	
120								0,2		
117	A	Ouvrant Porte int.	Bois	Peinture				0,3	0	
118								0,2		
129	E	Mur	Bois	Papier Peint				0,2	0	
130								0,2		
131	F	Mur	Bois	Papier Peint				0,2	0	
134								0,2		

Nombre total d'unités de diagnostic	10	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

Local : Piece7 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
152	/	Plafond	Autre	Brut				0,3	0	
146	/	Plafond	Brut	Dalle de faux plafond						
197	/	Plafond	Peinture	Plâtre		D		0,1	0	
147	/	Plinthe	Bois	Peinture				0,4	0	
153	/	Sol	Autre	Brut				0,3	0	
145	/	Sol	Brut	Dalle de sol						
196	/	Sol	Brut	Parquet		EU				
137	A	Bati Porte	Metal	Brut						
142	A	Mur	Bois	Papier Peint				0,2	0	
143								0,2		
140	A	Ouvrant Porte ext.	Bois	Peinture				0,2	0	
141								0,2		
138	A	Ouvrant Porte int.	Bois	Peinture				0,3	0	
139								0,2		
144	B	Mur	Beton	Peinture				0,2	0	
148	C	Mur	Platre	Toile de Verre				0,4	0	
149								0,1		
150	D	Mur	Platre	Toile de Verre				0,4	0	
151								0,1		

Nombre total d'unités de diagnostic	14	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Cage d'escalier vers R+1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
169	/	Barreau	Bois	Peinture		ND		0,7	0	
170								0,5		
171	/	Contre Marche	Bois	Peinture				0,2	0	
172	/	Contre Marche	Bois	Peinture				0,2	0	Haut > 3m
175	/	Cremaillere	Bois	Peinture		ND		4,4	1	
167	/	Limon	Bois	Peinture				0,3	0	
168								0,2		
176	/	Main courante	Bois	Peinture		ND		0,2	0	
177						ND		0,2		
173	/	Marche	Bois	Peinture				0,3	0	
174						ND		0,2		
178	/	Plafond	Autre	Brut						
154	A	Bati Porte	Bois	Peinture		NV		0,3	0	
155						NV		0,3		
165								0,3		
166								0,3		

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
158	A	Ouvrant Porte ext.	Bois	Peinture				0,3	0	
159								0,3		
156	A	Ouvrant Porte int.	Bois	Peinture		NV		0,3	0	
157								0,3		
160	B	Mur	Platre	Toile de Verre				7,2	1	
161	C	Mur	Platre	Toile de Verre				11,1	1	
162	D	Mur	Platre	Toile de Verre				9,4	1	
163	E	Mur	Bois	Toile de Verre				0,3	0	
164								0,1		

Nombre total d'unités de diagnostic	15	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Piece8 (R+1)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
207	/	Plafond	peinture	Plâtre		EU				
208	/	Sol	Bois	Brut		D				
179	A	Bati Porte	Bois	Peinture				0,8	1	
180								5,7		
181	A	Embrasure	Bois	Peinture				14,3	1	
184	A	Mur	Platre	Papier Peint		NV		0,2	0	
185						NV		0,4		
186								0,5		
187								0,5		
183	A	Ouvrant Porte ext.	Bois	Peinture				15,7	1	
182	A	Ouvrant Porte int.	Bois	Peinture				14,2	1	
206	ABCDE	Plinthe	Bois	Peinture		EU		7,5	2	
188	B	Mur	Platre	Papier Peint				0,2	0	PVC
189	B	Mur	Platre	Papier Peint		EU		0,4	0	
209	B	Radiateur	Metal	Peinture		D		0,4	0	
210						D		0,3		
195	C	Bati Fenetre1	Bois	Peinture		EU		14,9	2	
201	C	Bati Fenetre2	Bois	Peinture				14,9	1	Haut > 3m
202	C	Bati Fenetre2	Bois	Peinture				13,7	1	
194	C	Fenetre1	PVC	Brut						PVC
200	C	Fenetre2	PVC	Brut		ND				
199	C	Garde Corps1	Metal	Peinture		D		7,6	3	
205	C	Garde Corps2	Metal	Peinture				7,6	1	PVC
190	C	Mur	Platre	Papier Peint		EU		6,2	2	
198	C	Volet1	Bois	Peinture		D		4,9	3	
203	C	Volet2	Bois	Peinture				2,8	1	

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
204								4,9		
212	D	Bati Fenetre	Bois	Peinture		ND		14,9	1	
213						ND		13,7		
211	D	Fenetre	PVC	Brut		ND				
216	D	Garde Corps	Metal	Peinture				7,6	1	
191	D	Mur	Platre	Papier Peint		D		6	3	
214	D	Volet	Bois	Peinture		ND		2,8	1	
215						ND		4,9		
192	E	Mur	Platre	Papier Peint		D		0,6	0	
193						D		0,6		

Nombre total d'unités de diagnostic	27	Nombre d'unités de classe 3	3	% de classe 3	11,11 %

Local : Cuisine (R+1)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
233	/	Plafond	Peinture	Plâtre				0,2	0	
234	/	Sol	Bois	linoleum						
218	A	Bati Porte	Bois	Peinture				2,5	1	
219								2,5		
217	A	Embrasure	Bois	Peinture				2,5	1	
222	A	Mur	Platre	Toile de Verre				0,4	0	
223								0,4		
221	A	Ouvrant Porte ext.	Bois	Peinture		NV		2,5	1	
220	A	Ouvrant Porte int.	Bois	Peinture				2,5	1	
224	B	Mur	Platre	Toile de Verre				0,3	0	
225								0,4		
226	B	Mur	Platre	Toile de Verre				0,3	0	PVC
230	B	Radiateur	Metal	Peinture				0,4	0	
231								0,3		
232	C	Fenetre	PVC	Brut						
227	C	Mur	Platre	Toile de Verre				2,3	1	Haut > 3m
235	D	Bati Porte	Bois	Peinture				0,2	0	
236								0,2		
228	D	Mur	Platre	Toile de Verre				0,4	0	
229								0,6		
239	D	Ouvrant Porte ext.	Bois	Peinture				0,2	0	
240								0,2		
237	D	Ouvrant Porte int.	Bois	Peinture				0,3	0	
238								0,2		

Nombre total d'unités de diagnostic	16	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

Local : WC (R+1)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
261	/	Plafond	peinture	Plâtre				0,3	**0**	
262	/	Sol	brut	Dalle de sol						
241	A	Bati Porte	Bois	Peinture				0,2	**0**	
242								0,2		
247	A	Mur	Platre	Toile de Verre				0,4	**0**	
248								0,4		
245	A	Ouvrant Porte ext.	Bois	Peinture				0,2	**0**	
246								0,2		
243	A	Ouvrant Porte int.	Bois	Peinture				0,3	**0**	
244								0,2		
255	A	Radiateur	Metal	Peinture				0,3	**0**	
256								0,4		
249	B	Mur	Platre	Toile de Verre				0,3	**0**	
250								0,4		
251	C	Mur	Platre	Toile de Verre				0,3	**0**	
252								0,1		
253	D	Mur	Platre	Toile de Verre				0,6	**0**	
254								0,6		
259	D	Ouvrant Fenetre ext.	Bois	Peinture				0,4	**0**	
260								0,4		
257	D	Ouvrant Fenetre int.	Bois	Peinture				0,4	**0**	
258								0,4		

Nombre total d'unités de diagnostic	12	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Palier (R+1)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
271	/	Plafond	Autre	Brut						
303						ND				
272	/	Sol	Bois	Brut						
263	B	Mur	Platre	Toile de Verre				0,3	**0**	
264								0,4		
265	C	Mur	Platre	Toile de Verre				0,3	**0**	Haut > 3m
266	C	Mur	Platre	Toile de Verre				0,1	**0**	
267	D	Mur	Platre	Toile de Verre				0,6	**0**	
268								0,6		
269	D	Radiateur	Metal	Peinture				0,3	**0**	
270								0,4		

Nombre total d'unités de diagnostic	7	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

Local : Piece9 (R+1)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
296	/	Plafond	Peinture	Plâtre				0,2	0	
295	/	Sol	Bois	Brut						
273	A	Bati Porte	Bois	Peinture				0,2	0	
274								0,2		
279	A	Mur	Platre	Toile de Verre				0,4	0	
280								0,4		
277	A	Ouvrant Porte ext.	Bois	Peinture				0,2	0	
278								0,2		
275	A	Ouvrant Porte int.	Bois	Peinture				0,3	0	
276								0,2		
281	B	Mur	Platre	Toile de Verre				0,3	0	
282								0,4		
290	C	Bati Fenetre	Bois	Peinture				14,9	1	Haut > 3m
291	C	Bati Fenetre	Bois	Peinture				13,7	1	
289	C	Fenetre	PVC	Brut						
294	C	Garde Corps	Metal	Peinture				7,6	1	
283	C	Mur	Platre	Toile de Verre				0,3	0	PVC
284	C	Mur	Platre	Toile de Verre		EU		0,1	0	
287	C	Radiateur	Metal	Peinture		D		0,3	0	
288						D		0,4		
292	C	Volet	Bois	Peinture				2,8	1	
293								4,9		
285	D	Mur	Platre	Toile de Verre		EU		0,6	0	
286						D		0,6		

Nombre total d'unités de diagnostic	16	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Atelier (R+1)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
304	/	Sol	Beton	Brut		ND				
297	A	Bati Porte	Bois	Peinture				0,2	0	Haut > 3m
298	A	Bati Porte	Bois	Peinture				0,2	0	
301	A	Ouvrant Porte ext.	Bois	Peinture		ND		0,2	0	
302						ND		0,2		
299	A	Ouvrant Porte int.	Bois	Peinture				0,3	0	
300						ND		0,2		
305	ABCD	Mur	Autre	Brut		ND				
306	B	Bati Porte	Bois	Peinture		ND		11,1	1	
307						NV		11,1		
310	B	Ouvrant Porte ext.	Bois	Peinture		NV		11,1	1	
311						ND		11,1		

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
308	B	Ouvrant Porte int.	Bois	Peinture		NV		11,1	1	
309						NV		11,1		

Nombre total d'unités de diagnostic	9	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Terrasse (R+1)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
312	/	Garde Corps	Metal	Peinture				4,9	1	

Nombre total d'unités de diagnostic	1	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Cage d'escalier vers R+2 (R+1)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
320	/	Barreau	Bois	Peinture				0,7	0	
321								0,5		
322	/	Contre Marche	Bois	Peinture				0,2	0	
323						ND		0,2		
317	/	Cremaillere	Bois	Toile de Verre				8,4	1	
318	/	Limon	Bois	Peinture				0,3	0	
319								0,2		
326	/	Main courante	Bois	Peinture				0,2	0	
327								0,2		
324	/	Marche	Bois	Peinture		ND		0,3	0	
325								0,2		
328	/	Plafond	Autre	Brut						
330	B	Fenetre ext.	Metal	Peinture				9	1	
329	B	Fenetre int.	Metal	Peinture				9	1	
313	B	Mur	Platre	Toile de Verre				9,9	1	
314	C	Mur	Platre	Toile de Verre				9,9	1	
315	D	Mur	Platre	Toile de Verre				1,8	1	
316	E	Mur	Bois	Toile de Verre				4,7	1	

Nombre total d'unités de diagnostic	13	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Piece13 (R+1)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
420	B	Mur	Platre	Papier Peint				0,3	0	
421								0,3		

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
422	C	Mur	Platre	Papier Peint				0,3	0	
423								0,3		
424	D	Mur	Platre	Papier Peint				0,3	0	
425								0,3		

Nombre total d'unités de diagnostic	3	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Palier (R+2)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
342	/	Plafond	Platre	Toile de Verre				0,1	0	
343								0,4		
344	/	Sol	Bois	Brut		ND				
331	B	Mur	Platre	Toile de Verre				0,9	0	
332								0,4		
333	C	Mur	Platre	Toile de Verre				0,3	0	
334								0,4		
335	D	Mur	Platre	Toile de Verre				0,4	0	
336								0,4		
337	E	Mur	Platre	Toile de Verre				0,3	0	
338								0,4		
339	F	Mur	Platre	Toile de Verre				0,3	0	
340								0,4		
341	G	Mur	Platre	Toile de Verre				0,4	0	

Nombre total d'unités de diagnostic	8	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Piece10 (R+2)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
361	/	Plafond	Platre	Toile de Verre		ND		0,1	0	
362						ND		0,4		
360	/	Sol	Bois	Brut		ND		0,3	0	
345	A	Bati Porte	Bois	Peinture				0,2	0	
346								0,2		
352	A	Mur	Platre	Toile de Verre				0,2	0	
353								0,4		
349	A	Ouvrant Porte ext.	Bois	Peinture				0,2	0	
350								0,2		
347	A	Ouvrant Porte int.	Bois	Peinture				0,1	0	
348								0,1		
351	ABCDE	Plinthe	Bois	Peinture				7,5	1	

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
354	B	Mur	Platre	Toile de Verre				0,5	0	
355								0,5		
365	C	Fenetre	PVC	Brut		ND				
356	C	Mur	Platre	Toile de Verre				0,2	0	
357								0,4		
363	C	Radiateur	Metal	Peinture		ND		0,4	0	
364						ND		0,3		
358	D	Mur	Platre	Toile de Verre				0,4	0	PVC
359	D	Mur	Platre	Toile de Verre				0,5	0	

Nombre total d'unités de diagnostic	13	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Piece11 (R+2)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
395	/	Plafond	Platre	Toile de Verre				0,1	0	
396								0,4		
389	/	Sol	Bois	Brut						
366	A	Bati Porte1	Bois	Peinture		ND		0,8	1	
367						ND		5,7		
371	A	Bati Porte2	Bois	Peinture				5,7	1	
368	A	Embrasure1	Bois	Peinture				14,3	1	
372	A	Embrasure2	Bois	Peinture				14,3	1	
375	A	Mur	Platre	Papier Peint				0,2	0	
376								0,4		
377								0,5		
378								0,5		
370	A	Ouvrant Porte ext.1	Bois	Peinture				15,7	1	
374	A	Ouvrant Porte ext.2	Bois	Peinture				15,7	1	
369	A	Ouvrant Porte int.1	Bois	Peinture				14,2	1	
373	A	Ouvrant Porte int.2	Bois	Peinture				14,2	1	
388	ABCDE	Plinthe	Bois	Peinture				7,5	1	
379	B	Mur	Platre	Papier Peint				0,2	0	
380	B	Mur	Platre	Papier Peint				0,4	0	PVC
390	B	Radiateur	Metal	Peinture				0,4	0	
391								0,3		
387	C	Fenetre1	PVC	Brut						PVC
381	C	Mur	Platre	Papier Peint		ND		0,4	0	
382								0,6		
392	C	Radiateur	Metal	Peinture				0,4	0	
393								0,3		

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
394	D	Fenetre	PVC	Brut						
383	D	Mur	Platre	Papier Peint				0,4	0	
384								0,4		
385	E	Mur	Platre	Papier Peint				0,6	0	
386								0,6		

Nombre total d'unités de diagnostic	21	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Piece12 (R+2)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
410	/	Plafond	Platre	Toile de Verre				0,1	0	
411								0,4		
397	A	Bati Porte	Bois	Peinture				0,1	0	
398						ND		0,1		
403	A	Mur	Platre	Papier Peint				0,1	0	
404								0,4		
401	A	Ouvrant Porte ext.	Bois	Peinture				0,1	0	
402	A	Ouvrant Porte ext.	Bois	Peinture				0,1	0	PVC
399	A	Ouvrant Porte int.	Bois	Peinture		NV		0,1	0	
400								0,1		
405	B	Radiateur	Metal	Peinture				2,9	1	
409	C	Fenetre	PVC	Brut						
406	C	Mur	Platre	Papier Peint				4,2	1	
407	D	Mur	Platre	Papier Peint				0,4	0	
408								0,5		

Nombre total d'unités de diagnostic	10	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Piece13 (R+2)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
426	/	Plafond	Platre	Toile de Verre				0,1	0	
427								0,4		
428	/	Sol	Bois	Brut		ND				
412	A	Bati Porte	Bois	Peinture				0,4	0	
413								0,5		
418	A	Mur	Platre	Papier Peint				0,7	0	
419								0,4		
416	A	Ouvrant Porte ext.	Bois	Peinture				0,3	0	
417								0,6		

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
414	A	Ouvrant Porte int.	Bois	Peinture				0,6	0	
415								0,2		

Nombre total d'unités de diagnostic	6	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Cage d'escalier vers Combles (R+2)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
430	/	Mur	Brique	Brut						
429	/	Plafond	Ardoises	Brut						
431	/	Sol	Bois	Brut						

Nombre total d'unités de diagnostic	3	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Cage d'escalier vers Sous-sol (R+2)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
436	/	Mur	Brique	Brut						
435	/	Plafond	Platre	Peinture						
437	/	Sol	Beton	Brut						

Nombre total d'unités de diagnostic	3	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

Local : Combles (R+3)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
433	/	Mur	Brique	Brut						
432	/	Plafond	Ardoises	Brut						
434	/	Sol	Bois	Brut						

Nombre total d'unités de diagnostic	3	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %

LEGENDE			
Localisation	**HG :** en Haut à Gauche	**HC :** en Haut au Centre	**HD :** en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	**C :** au Centre	**MD :** au Milieu à Droite
	BG : en Bas à Gauche	**BC :** en Bas au Centre	**BD :** en Bas à Droite
Nature des dégradations	**ND :** Non dégradé	**NV :** Non visible	
	EU : Etat d'usage	**D :** Dégradé	

7 COMMENTAIRES

Néant

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	☐	☑
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	☐	☑

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	☐	☑
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	☐	☑
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	☐	☑

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise dans un délai de 5 jours ouvrables, à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins une situation de risque est relevée : ☐ **Oui** ☑ **Non**

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

10 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc…). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.
L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Luttez contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Evitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

Certificat de compétences
Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI 5406 Version 002

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

Monsieur DOKTOR Benjamin

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention Date d'effet : 25/10/2019 - Date d'expiration : 24/10/2024
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 14/10/2019 - Date d'expiration : 13/10/2024
Energie avec mention	Energie avec mention Date d'effet : 05/09/2022 - Date d'expiration : 04/09/2029
Energie sans mention	Energie sans mention Date d'effet : 05/09/2022 - Date d'expiration : 04/09/2029
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 14/10/2019 - Date d'expiration : 13/10/2024
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 25/10/2019 - Date d'expiration : 24/10/2024

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 06/09/2022.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des constats après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification. Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification. - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 2 juillet 2010 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification Ou Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

I.Cert Institut de Certification

Certification de personnes
Diagnostiqueur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace **Performance** – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

cofrac ACCRÉDITATION N° 4-0522 PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR CERTIFICATION DE PERSONNES

CPE DI FR 11 nov18

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB

Fondis Electronic
Groupe PHYSITEK Devices

Fabrication, Distribution
Assistance technique
Maintenance d'équipements scientifiques

Recommended usage time for Co-57 isotope source in Heuresis XRF Analysis

Traduction du document d'Heuresis corp (au dos) effectuée par Fondis Electronic

Durée d'utilisation recommandée pour la source d'isotope Co-57 équipant l'analyseur de fluorescence X d'Heuresis

15 Mars 2016

Pour valoir ce que droit,

En ce qui concerne la performance de l'instrument de fluorescence X portable d'Heuresis, muni d'une source d'isotope Co-57, conçu pour les applications de détection de plomb dans la peinture, nous déclarons les éléments suivants :

En se fondant sur la demi-vie prouvée du Co-57 d'une durée de 271,8 jours et sur les caractéristiques techniques de la détection en temps réel du système, la durée d'utilisation maximale d'une source au Co-57 est déterminée par l'activité minimum restante nécessaire à une analyse d'une durée pertinente avec des rapports signal-sur-bruit statistiquement acceptables. Lorsqu'on s'approche de la fin de vie de la source, le rapport signal-sur-bruit décroît jusqu'au point d'être masqué par le bruit de fond électronique.

Pour une activité inférieure à 29 MBq, le temps d'analyse nécessaire croît jusqu'au niveau de rendre l'instrument impraticable à l'application d'analyse de plomb dans la peinture. Pour des activités très basses, d'autres sources d'erreurs diminuent aussi la précision des résultats.

Pour un analyseur équipé d'une source au Co-57 d'activité initiale de 185 MBq, cette limite est atteinte après 24 mois.

Cette limite est indépendante de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance d'activité de la source débute au moment de sa fabrication. Compte tenu de la décroissance de la source, la durée réelle d'analyse nécessaire à l'acquisition de données analytiques pertinentes augmente au moins de façon proportionnelle.

La durée maximum d'utilisation déclarée de 24 mois (compte tenu de l'activité initiale de 185 MBq), avant de procéder au renouvellement recommandé de la source, est fondée sur des constantes et des lois physiques. Passé cette durée, les analyseurs deviennent inopérants à leur usage. L'intervalle maximum de renouvellement des sources ne doit donc pas excéder cette durée maximale de façon à maintenir le cycle de fonctionnement correct qui respecte les performances de l'analyseur.

Pour une analyse conduite par l'analyseur de fluorescence X Heuresis Pb200i sur un échantillon contenant 1 mg/cm² de plomb, nous déclarons qu'au-delà de la durée maximale énoncée ci-dessus (i.e. 24 mois), nous ne pouvons garantir que l'analyse décrite ci-dessus puisse être conduite avec une marge d'erreur dans les limites des spécifications de notre produit.

Ken Martins,
Vice-Président, Directeur de la Sécurité et Personne Compétente en Radioprotection Heuresis corporation

Nom de la société : BUREAU VERITAS (14)	
Modèle de l'analyseur :	Pb200i
Numéro de série analyseur :	8028
Activité de la source (Mbq) :	206
Numéro de série de la source :	RTV-0338.21
Date d'origine de la source :	14/04/2021
Date de fin de validité de la source :	22/05/2023

Groupe Physitek

Fondis Electronic
26, avenue Duguay Trouin,
entrée D – CS 60507
78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex

Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondiselectronic.com
Site : https://www.physitek.fr

afaq ISO 9001 Qualité AFNOR CERTIFICATION

SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 – APE 4652Z – N° TVA : FR 15 428 583 637 – Lieu de juridiction : Versailles.

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite

Fondis Electronic
Groupe PHYSITEK Devices

Fabrication, Distribution
Assistance technique
Maintenance d'équipements scientifiques

HEURESIS CORPORATION

Recommended usage time for Co-57 isotope source in Heuresis XRF Analysis

To Whom It May Concern, 15 March 2016

With regard to the instrument performance of Co-57 isotope source based handheld Heuresis XRF analyzers, Model Pb200i, designed for lead-in-paint applications, we state the following:

Based on the established physical half-life of Co-57 of 271.8 days and the live time characteristics of the detection system, the maximum use for a Co-57 source is determined by the minimum remaining activity for a useful analysis time with statistically acceptable signal-to-noise ratios. Towards the end of the life for the source the signal-to-noise ratio decreases until the electronic noise sources becomes more dominant.

At an activity below 29MBq the required analysis time increases to levels which render the instrument impractical for the application. At very low activities also other sources of error diminish the precision and accuracy of the results.

For an analyzer with a Co-57 source with an initial activity of 185 MBq this limit is reached after 24 months.

These limits are independent of the actual use of the instrument. The clock for the decay of the source starts with the assembly of the source. With the decay of the source the actual analysis time necessary to acquire meaningful analytical data increases at least proportionally.

The stated maximum usage time of 24 months (with an initial 185 MBq source) prior to the recommended resourcing is based on physical constants and laws. Past those usage periods the units become not practical to use. The maximum resourcing intervals should therefore be scheduled to not exceed those maximum periods to ensure the optimum duty cycle within proper performance characteristics the analyzer.

Assuming that an analysis is performed with a Heuresis Pb200i, XRF analyzer on a sample containing 1 mg/cm² of lead, we state the following: Beyond the time limit stated above (i.e. 24 months), we cannot guarantee that the analysis described above can be performed with an error smaller than described in our product specifications.

Ken Martin, CIH
VP, Director Compliance
Heuresis corporation
63 Chapel Street
Newton, MA 02458 USA
Mobile: +1 617-751-8286
Fax: +1 617-467-5024
kenmartin@heuresistech.com
www.heuresistech.com

© Bureau Veritas Exploitation – 11/2017 – Toute reproduction interdite